Maltraitance des personnes âgées Ontario
Arrêtez les mauvais traitements - Restaurez le respect

Examens des personnes âgées en cas de violences, guide d'intervention aux fournisseurs de soins de santé

Mauvais traitements infligés aux personnes âgées soupçonnés ou communiqués?
Évaluer la gravité de la situation

- La personne âgée est-elle en sécurité dans son environnement actuel?
- Un traitement médical est nécessaire?
- Une infraction criminelle s'est produite ?
- Existe-t-il des indicateurs que le soignant a besoin de soutien?

Est-ce qu'il y a nécessité de réponse ***immédiate*** en raison de la sécurité imminente ou mauvais traitement de l'aîné ?

OUI

Contactez le services d'urgence 9-1-1

- Police
- Ambulance
- Unités mobiles d'intervention d'urgence (santé mentale)

Rapportez au superviseur / directeur pour l'informer de la situation et des mesures à prendre.

NON

Est-ce que l'aîné est compétent pour prendre des décisions et en mesure de demander de l'aide tout seul ?

Qui peut évaluer la capacité ?
le CCPA *(*décision de placement*)*, évaluateur professionnel de la capacité, psychiatres, médecins

Compétent

Est – ce que la personne âgée ou celle avec la procuration est prête/consente à recevoir de l'aide?

- Discuter de la situation et des options
- Examiner les risques
- Tenir compte des questions de confidentialité

OUI

Soutien aux personnes âgées dotée des ressources appropriées

- Les hôpitaux et les services d'urgence
- Services d'aide et de soins à domicile (centre d'accès aux soins communautaires)
- Appels non urgents à la police
- Lit / placement dans un centre d'accueil
- Services aux victimes
- La Société Alzheimer de l'Ontario (cliquez sur « Nos services/ Renseignements et renvois / Pour les professionnels de santé / Le programme Premier lien»)
- Services de santé mentale / unités d'urgence mobiles
- Réseau ontarien des centres de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale
- Services juridiques
- Service Canada (Pensions)

NON

Si la personne refuse des services d'aide, et il y'a un risque imminent pour la sûreté ou il y'a un risque de violence envers l'aîné appelez la police / unités d'urgence mobiles ou le Bureau du tuteur et curateur public.

Pas Compétent

Y a-t-il une procuration / subrogé ?

OUI

NON

Discutez des inquiétudes de la sécurité des aînés et risque avec :

- Bureau du tuteur et curateur public
  1-800-366-0335
- Ligne ACTION des Soins de longue durée
  1-866-434-0144
- L'Office de réglementation des maisons de retraite
  1-855-275-7472

Services d'information et reference

- **Ligne d'assistance aux personnes âgées**
  1-866-299-1011
- **ServiceOntario**
  1-800-267-8097
- **Ligne Info - personnes âgées**
  1-888-910-1999
- **ConnexOntario**
  1-866-531-2600
- **Ligne d'aide aux victimes**
  1-888-579-2888

Mesures d'intervention

Suivi des stratégies d'intervention

- Établissez un plan de sécurité
- Discutez les options possibles d'intervention
- Envoyez un policier pour veiller
- Offrez de l'aide psychologique pour la personne âgée et/ou soignant / tutelle
- Introduisez le à des programmes de soutien
- Organisez un rendez-vous avec le médecin de famille / équipe de santé familiale / services d'évaluation gériatrique
- Discutez des options pour la protection des finances
- Fournir des options de logement
- Soutien juridique et plaidoyer
- Suivi auprès de la personne âgée / tutelle